

Dans cette note d'intervention, l'IRÉC s'intéresse aux conditions d'accès et aux traitements accordés aux femmes qui atteignent l'âge de la retraite au Québec.

SOMMAIRE

Introduction

1. La situation actuelle des femmes à la retraite

2. Des conditions économiques qui défavorisent les femmes

3. Des propositions de réforme

Conclusion

Bibliographie

L'épargne-retraite au Québec : un système inéquitable pour les femmes

Gilles L. Bourque*

Introduction

Cette note d'intervention est un complément à celle intitulée *Épargne-retraite : un système à réformer*. Pour ne pas alourdir ce dernier document et traiter la question de genre, nous avons préféré faire une analyse spécifique dans un document séparé. Nous renvoyons donc les lecteurs et les lectrices intéressés à l'évolution du système de retraite au Québec et aux propositions de réforme de l'IRÉC à consulter la note d'intervention numéro 4.

Nous nous intéressons aux conditions d'accès et aux traitements accordés aux femmes qui atteignent l'âge de la retraite au Québec. Le dépôt de plusieurs mémoires de groupes dans le cadre de la Commission parlementaire sur le document « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes » ont fourni la matière pour alimenter cette note d'intervention.

PARTIE 1

La situation actuelle des femmes à la retraite

Parmi les nombreuses failles du système québécois de retraite qui méritent notre attention, parce qu'il ne protège pas adéquatement la majorité de la population, la question des inégalités entre les femmes et les hommes exige une attention particulière, ces dernières étant affectées encore davantage par les lacunes du système.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec Gisèle Bourret, du Comité des aînées de la Fédération des femmes du Québec qui, dans une lettre au Devoir du 31 janvier 2011, affirme qu'être pauvre à la retraite se conjugue principalement au féminin. Selon les statistiques citées par Gisèle Bourret, le revenu moyen des femmes de 65 ans et plus représentait, en 2006, 62 % de celui des hommes, soit 21 909 \$ par rapport à 35 404 \$, un écart qui se serait élargi en comparaison des chiffres de 2000.

Ces statistiques révèlent que les revenus des femmes âgées proviennent surtout des régimes publics : pension de la sécurité de la vieillesse (PSV), supplément de revenu garanti (SRG), régime des rentes du Québec (RRQ) ou régime de pension du Canada (RPC). Ainsi en 2008, 54 % des femmes retraitées et 44 % des hommes reçoivent le SRG réservé aux personnes à faible revenu. Les femmes

vivant seules et n'ayant comme seul revenu que la PSV et le SRG disposeraient d'un revenu annuel de moins de 15 000 \$.

Si les prestations provenant des régimes publics représentent la principale source de revenus des femmes à la retraite, elles reçoivent moins de ces régimes que les hommes, car elles ont moins cotisé au régime des rentes du Québec (RRQ), étant donné que leur revenu de travail est en moyenne moins régulier et moins élevé que celui des hommes. En ce qui concerne les composantes privées du système de retraite, on estime par ailleurs que moins de 50 % des femmes retirent une prestation d'un régime privé de retraite, d'un régime enregistré d'épargne retraite (REER) ou d'une autre forme d'épargne individuelle, comparativement à 67 % des hommes. Selon les statistiques fiscales de 2006, les femmes de 65 ans et plus tiraient en moyenne 4 838 \$ du RRQ ou du RPC et 10 558 \$ des régimes privés (fonds de pension, REER, fond enregistré de revenu de retraite (FEER) et régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB) contre, respectivement, 6 544 \$ et 16 307 \$ pour les hommes.

PARTIE 2

Des conditions économiques qui défavorisent les femmes

Le Conseil du statut de la femme du Québec fait du sexe, ou du genre, l'un des facteurs déterminants de la pauvreté. L'iniquité quant aux revenus touchés par les femmes découle des rôles sociaux distincts joués par les femmes et les hommes. Ces rôles influencent la place plus ou moins avantageuse qu'elles occupent sur le marché du travail. En dépit d'une participation de plus en plus grande des femmes au marché du travail depuis les quarante dernières années au point où la parité est quasiment atteinte entre les hommes et les femmes (47,7 % de la population active et 48,2 % de la population en emploi), l'égalité entre les genres est loin d'être établie.

Exclusion du travail domestique

Selon la Fédération des femmes du Québec, la notion de travail continue trop souvent de référer uniquement au travail salarié, excluant le travail domestique ou celui lié aux soins des enfants ou des proches à charge ainsi que toute autre activité bénévole de service à la communauté. Le travail gratuit, non reconnu, est encore largement le lot des femmes et le partage des tâches au sein de la famille demeure toujours inégal. Par exemple, les femmes constituent 80 % des aidantes dites « naturelles » (voir le tableau 1).

TABLEAU 1

Proportion de temps productif consacré aux activités domestiques**

Année	Femmes	Hommes
1998	56,9 %	34,7 %
2005	54,1 %	34,2 %

Par ailleurs, les femmes se retrouvent majoritairement dans les secteurs de la santé,

des services sociaux, des services et de la vente. Même dans les secteurs privilégiés par les femmes, on les retrouve plus souvent dans des postes subalternes, moins bien payés et moins valorisés. Ainsi dans les 10 emplois présentant le plus grand nombre de femmes en 2001, on retrouve en première place les secrétaires, suivies des emplois de vendeuses dans la vente au détail et de caissières. La situation n'avait pas varié en 2006. (voir le tableau 2)

Plus nombreuses dans les emplois atypiques et précaires

Les femmes sont aussi plus nombreuses à occuper des emplois atypiques et précaires, à ne pas être syndiquées - en 2006, les femmes sont syndiquées dans une proportion de 37 %

contre 42 % chez les hommes - et sans participer à un régime complémentaire de retraite.

TABLEAU 2

Les dix principales professions* occupées par les femmes au Québec en 2001 et en 2006**

2001	2006
Secrétaire (sauf juridique et médicale)	Secrétaire (sauf juridique et médicale)
Vendeuse et commis (vente au détail)	Vendeuse et commis (vente au détail)
Caissière	Caissière
Commis de travail général de bureau	Éducatrice et aide-éducatrice de la petite enfance
Commis à la comptabilité	Commis de bureau
Infirmière diplômée	Infirmière diplômée
Serveuse d'aliments et boissons	Enseignante primaire et préscolaire
Institutrice maternelle et primaire	Commis à la comptabilité
Opératrice de machines à coudre	Serveuse d'aliments et boissons
Aide et auxiliaire médicale	Aide infirmière, aide-soignante et préposée aux bénéficiaires

* À l'exception de celles de vendeuse et de commis-vendeuse (56,7 % de femmes), les 10 principales professions des femmes se caractérisent par des taux de féminité de la main-d'œuvre supérieurs à 75 %.

Elles occupent 70 % des emplois à temps partiel.

Le fait que les femmes s'absentent plus fréquemment du marché du travail que les hommes explique en partie cette situation.

73,1 % du salaire des hommes

Par ailleurs, encore aujourd'hui, le revenu des femmes ne représente en moyenne que 73,1 % de celui des hommes. Les emplois au salaire minimum sont très majoritairement (60 %) détenus par des femmes, alors que celles-ci ne représentent que 48 % de la population en emploi. Or, le revenu d'une personne qui travaille 40 heures par semaine, au salaire minimum, est 11 % en dessous du seuil de faible revenu pour une personne seule avant impôt. (voir le tableau 3)

Espérance de vie plus élevée

Enfin, il faut ajouter que d'un point de vue démographique, la situation n'est pas non plus favorable à l'amélioration du sort des femmes à la retraite. Selon les statistiques québécoises de 2007, 58 % des personnes âgées de 65 ans et plus étaient des femmes, et leur proportion augmente avec l'avancée en âge : deux femmes pour un homme chez les 80 ans et plus et cinq femmes centenaires pour un homme. L'espérance de vie plus élevée des femmes veut donc également dire que la situation de pauvreté dans laquelle vivent beaucoup de

** Source : Indicateurs Égalité en chiffres. Tableaux statistiques de l'avis Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux - Les défis du 2e plan d'action de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, janvier 2011, <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1277.pdf>

nos aînées durera plus longtemps que pour les hommes.

En résumé

C'est clair : les femmes ont des carrières plus accidentées, entre chômage et choix familiaux comme les grossesses, les congés de maternité, les arrêts de travail pour élever les enfants. Elles connaissent plus de périodes d'inactivité que les hommes. Bref, n'ayant pas contribué autant que les hommes aux régimes de protection sociale comme celui de la Régie des rentes du Québec, les femmes sont plus pauvres une fois arrivées à la retraite. Leur

rente ne leur permet pas de sortir de la pauvreté et de vivre dignement.

TABLEAU 3

Rapport des revenus d'emploi* entre les femmes et les hommes**

Année	Revenu des femmes VS celui des hommes
2001	68,8 %
2008	73,1 %

* Emplois à temps plein et à temps partiel confondus.

PARTIE 3

Des propositions de réforme

De nombreuses avancées ont été faites et l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes progresse. La réduction graduelle des inégalités de revenu pendant la vie active va déboucher sur une plus grande sécurité financière pour la période, de plus en plus longue, de l'âge de la retraite. Des mesures comme la création du réseau de CPE ont permis une plus grande participation des femmes avec enfants au marché du travail, et par le fait même, l'accroissement de leur capacité à générer plus de revenus pendant leur vie active. Mais au-delà de cette progression essentielle de l'égalité pendant la vie active, il faut agir tout de suite pour celles qui sont déjà à la retraite et pour celles de la génération des baby-boomers qui prendront massivement leur retraite bientôt. Des réformes s'imposent.

Des exemples européens

Avant d'en arriver à des propositions concrètes, un bref détour par l'Europe s'impose pour mieux saisir comment se posent ailleurs certains des enjeux de genre relativement à la retraite et quelles sont les solutions qui y sont apportées.

En France, par exemple, où le système de retraite est public et obligatoire pour toute la population active, les composantes privées jouent un rôle tout à fait marginal. Or, malgré le fait qu'on écarte ainsi les facteurs d'inégalité que représentent ces composantes – voir la note d'intervention de l'IRÉC numéro 4 –, il s'avère que les Françaises qui partent à la retraite touchent, en moyenne, une pension inférieure de 42 % à celle des Français. Elles valident, en moyenne, 20 trimestres de moins de vie active que les hommes – 157 trimestres pour les hommes, contre 137 pour les femmes

– et ne sont que 41 % à effectuer une carrière complète, contre 86 % chez les hommes.

Lorsqu'on examine d'autres pays européens, on constate que les taux d'emploi des femmes varient passablement : 70,2 % en Suède, contre 46,4 % en Italie et 58,6 % dans la moyenne des 27 pays de l'Union européenne. Seulement 8,5 % des Suédoises retraitées déclaraient en 2006 avoir travaillé moins de 30 ans sur l'ensemble de leur vie active, contre 10 % des retraitées françaises, 16 % des retraitées allemandes et 23,3 % des retraitées italiennes. Pour autant, en Suède comme ailleurs, le niveau de rémunération des femmes reste inférieur à celui des hommes (-17,1 % pour les salaires horaires en Suède pour 2008, contre -19,2 % en France, -23,2 % en Allemagne, -24,9 % en Italie).

Niveau de pension de droit propre des femmes

À l'heure actuelle, le niveau de pension de droit propre des femmes (droits acquis à titre personnel) se situe à 69 % de celui des hommes en Suède, 58 % en France, 54 % en Italie, 41 % en Allemagne. Pour les générations 1965-1969, qui partiront à la retraite aux alentours de 2025-2030, il devrait subsister un écart de 30 % entre hommes et femmes en France (42 % aujourd'hui) et de 20 % en Suède (31 % aujourd'hui). Mais les études soulignent qu'il n'y a rien de gagné d'avance puisque, dans la plupart des pays, la réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes s'est interrompue au cours des années quatre-vingt-dix.

Devant cette situation, le système de retraite de la France accorde certains avantages aux femmes pour réduire les inégalités :

des trimestres de majoration sont accordés pour chaque enfant, une majoration de 10 % de la pension pour les mères de trois enfants et plus. Pourtant, ces avantages ne suffisent pas à résorber ces inégalités. Selon les groupes de femmes, la nécessité de ces mécanismes s'impose d'autant plus que les réformes en cours du système de retraite risquent de toucher davantage les femmes que les hommes – notamment l'allongement de la durée de cotisation requise pour liquider une retraite à taux plein. Plusieurs ont proposé, par exemple, que l'indemnité perçue pendant le congé maternité soit prise en compte pour le calcul du salaire de référence à partir duquel est calculée la rente de retraite.

Les constats à tirer sont clairs : dans les pays de tradition social-démocrate, là où les politiques sociales de l'État sont les plus progressistes, la participation des femmes sur le marché du travail est la plus élevée et les écarts salariaux sont les moins élevés. La sécurité financière des retraitées est en moyenne la moins défavorable. Les politiques sociales progressistes du Québec doivent donc être poursuivies, voire améliorées, afin de favoriser la participation des femmes au marché du travail.

Propositions

En ce qui concerne plus spécifiquement le système québécois de retraite, plusieurs groupes de femmes ont déjà formulé des propositions lors des consultations sur le régime des rentes du Québec et le régime de pension du Canada. Parmi celles-ci : (voir à la page 4)

■ Améliorer les régimes publics de retraite notamment parce que les composantes privées,

telles que les REER, sont inadéquates et moins accessibles aux femmes qu'aux hommes.

■ De nombreux groupes appuient la proposition de la FTQ de hausser progressivement de 25 à 50 % le taux de remplacement du revenu assuré par le RRQ et d'augmenter à 62 500 \$ le plafond de revenu couvert.

■ Plusieurs proposent également de bonifier le supplément de revenu garanti en haussant dès maintenant de 15 % les barèmes actuels et en rendant automatique l'inscription à ce supplément; le fait qu'il faille encore en

faire la demande pour le recevoir est inadmissible et pénalise certains types de personnes.

■ Reconnaître, dans les régimes publics de retraite, la valeur du travail effectué par les femmes (et les hommes) auprès des enfants ou des adultes en perte d'autonomie. Présentement, quelques mesures tiennent compte de ce travail non payé : le calcul pour déterminer la prestation du RRQ s'effectue sur les revenus les plus élevés pendant la période où l'on cotise, auquel on retranche les mois pour lesquels la personne a reçu à son nom des prestations

familiales du Québec ou du Canada pour un enfant de moins de 7 ans; par ailleurs, le gouvernement a ajouté une nouvelle disposition fiscale (sous forme de crédit d'impôt) pour aidant naturel.

■ Pour compléter ces mesures, la FFQ propose de créer une allocation universelle, complémentaire à la PSV, afin de compenser les faibles revenus de retraite des femmes qui ont élevé des enfants.

Conclusion

La plus grande sécurité financière des aînées passe obligatoirement par la réduction graduelle des inégalités de revenu pendant leur vie active. En même temps, il est aujourd'hui nécessaire de réformer le système québécois de retraite afin de sécuriser les revenus de retraite de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. Il faut recentrer le système

sur sa vocation première : assurer la sécurité et permettre à toutes et à tous de vieillir dans un confort relatif, à l'abri des nécessités. Ce recentrage passe par la réaffirmation que les dispositions universelles doivent être conçues pour assurer l'égalité de toutes et de tous devant les avantages de base du régime. Cela impose de faire les correctifs pour les cohortes

passées dont la participation au marché du travail et les iniquités salariales sont susceptibles de compromettre la qualité de vie à la retraite. Ces correctifs doivent être apportés en application de principes et de critères qui éviteront tout retour d'effets discriminatoires entre les hommes et les femmes.

Bibliographie

BOURRET, Gisèle. *Retraite : des inégalités inquiétantes*, Le Devoir, 31 janvier 2011, que l'on peut trouver sur <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/315780/libre-opinion-retraite-des-inegalites-inquietantes>
CHAGNY, Odile. *Les femmes cumulent les inégalités face à la retraite*, Metis, correspondances européennes du travail, 27 mai 2010, que l'on peut trouver sur http://www.metiseurope.eu/les-femmes-cumulent-les-inegalit-s-face-la-retraite_fr_70_art_28813.html
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnemen-*

taux, Avis produit dans le cadre de la Commission parlementaire sur le document intitulé « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes », janvier 2011, 174 p., que l'on peut trouver sur <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1274.pdf>.

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. *Vers un nouveau plan d'action : Il est temps d'adopter une approche plus contraignante en matière du droit des femmes à l'égalité*, mémoire présenté dans le cadre de

la Commission parlementaire sur le document intitulé « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes », janvier 2011, 89 p., que l'on peut trouver sur <http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2011/01/Mémoire-commission-égalité-2011.pdf>.

Citoyennes à part entière pour toute la vie, dossier spécial portant sur les femmes aînées, 2009, 76 p., disponible sur <http://www.ffq.qc.ca/2010/09/citoyennes-a-part-entiere-pour-toute-la-vie/>.

Un important corpus de recherche sur la retraite

BOURQUE, Gilles et Robert LAPLANTE. *Épargne-retraite : un système à réformer*, note d'intervention numéro 4, mars 2011, 5 p

BOURQUE, Gilles et Robert LAPLANTE. *Épargne et investissement : enjeux autour de la reconversion vers une économie verte*, note d'intervention numéro 3, février 2011, 4 p

HANIN, Frédéric et autres. *L'impact de la crise financière sur les régimes complémentaires de retraite au Québec : constats et interrogations*, rapport de recherche de l'IRÉC, 2009, 33 p

IRÉC. *Sortir de la gouvernance financière pour renforcer le système de revenu de retraite au Canada*, Mémoire soumis lors de la consultation « Maintenir la solidité du système de revenu de retraite au Canada » organisée par le Ministère des Finances du Canada. 2010, 28 p.

L'ITALIEN, François. *La situation des régimes complémentaires de retraite du secteur public au Québec*, Note de recherche de l'IRÉC, 2009, 31 p.

L'ITALIEN, François. *La situation du régime complémentaire de retraite de l'industrie de la construction du Québec*, note de recherche de l'IRÉC, 2009, 18 p.

ST-ONGE, Mathieu. *Portrait général des régimes complémentaires de retraite au Canada*, note de recherche de l'IRÉC, 2009, 25 p.

ST-ONGE, Mathieu. *La montée des régimes de retraite à cotisations déterminées : Vers la fragilisation des retraites?* note de recherche de l'IRÉC. À paraître.

NOTE D'INTERVENTION DE L'IRÉC

Numéro 5/Mars 2011

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

1030, rue Beaubien Est, bureau 103

Montréal H2S 1T4

514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918

adm.irec@videotron.net/ www.irec.net

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

Les Notes d'intervention de l'IRÉC visent à contribuer au débat public et à jeter un éclairage original sur les questions d'actualité. Elles s'appuient sur les recherches scientifiques menées par les équipes de chercheurs et de chercheuses de l'IRÉC.